



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 21 novembre 2018 à 19 h tenue en la salle du conseil
de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu - maire
Madame la conseillère Françoise Lachapelle - district 1
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
Monsieur le conseiller John Judd - district 4
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5
Madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

Monsieur Robert Coutu, maire, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h 05.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

Début : 19 h 05 Fin : 19 h 06 - Aucune question

ORDRE DU JOUR

3.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2018
201811-272**

3.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 novembre 2018 tel que ci-après reproduit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ORDRE DU JOUR**
 - 3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 novembre 2018
- 4. PROCÈS-VERBAL**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2018
- 5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale

- 5.2 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances
- 6. RAPPORT DES SERVICES**
- 6.1 Nomination de madame la conseillère Anne St-Laurent à titre de maire suppléant pour la période du 22 novembre 2018 au 20 mars 2019
- 6.2 Fixation des dates des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2019
- 6.3 Nomination du directeur des travaux publics et de la gestion du territoire, monsieur Éric Dancause, à titre de directeur général adjoint pour la période du 16 décembre 2018 au 1er avril 2019 inclusivement
- 6.4 Approbation du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable - 2017
- 6.5 Dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 001 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 8400 avenue Broadway-Nord
- 6.6 Vente à Giant inc. des lots 1 251 282, 1 251 271 et 1 251 269 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (avenue Durocher et ruelles)
- 6.7 Demande de subvention auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) - Volet 2
- 6.8 Approbation de l'avenant 1 modifiant l'annexe 2 de l'entente inter municipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Est pour les radiocommunications
- 6.9 Autorisation de dépense pour de l'équipement d'entretien et de sécurité au garage municipal
- 6.10 Entente pour le déplacement d'une borne d'incendie de l'avenue Durocher sur la rue Prince-Albert
- 6.11 Entente pour l'installation des échantillonneurs d'air ambiant par l'Affinerie CCR sur le toit du CRER
- 6.12 Protocole d'entente 2018-2019 entre la Ville de Montréal-Est et l'Association de hockey mineur de Montréal-Est (AHMME)
- 7. RÈGLEMENT**
- 7.1 Adoption - règlement 58-2016-3 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement de zonage* afin d'ajouter la classe d'usages C2 à la zone I.15 et de prohiber, pour cette zone, les usages C207 et C208
- 7.2 Adoption - règlement 77-2018 - *Règlement sur l'administration des finances*
- 7.3 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 13-2011 - *Règlement sur le traitement des élus municipaux* - afin de tenir compte de nouvelles règles fiscales relatives à l'imposition de l'allocation de dépenses des élus
- 7.4 Présentation du projet de règlement 13-2011-2 - Règlement modifiant le règlement 13-2011 - *Règlement sur le traitement des élus municipaux* - afin d'abroger la rémunération additionnelle et d'augmenter la rémunération de base des élus afin de tenir compte de l'imposition par le gouvernement fédéral de l'allocation de dépense des élus
- 8. CONTRAT**
- 8.1 Achat de sel de déglçage pour la saison 2018-2019
- 8.2 Contrat pour le projet TPGT-2018-20 - Mise aux normes de la programmation des feux sur le territoire montréalais - services professionnels- 86 231,25\$ incluant les taxes
- 8.3 Entente entre Transvrac et la Ville de Montréal-Est pour le transport de neige pour la saison 2018-2019
- 8.4 Traitement du décompte final dans le cadre du projet TPST-2016-09 - Reconstruction d'une partie de l'avenue Marien (entre les rues Prince-Albert et Dorchester) et de la rue Victoria (entre l'avenue Marien et l'arrondissement RDP)
- 9. PERSONNEL**
- 9.1 Entériner la permanence de monsieur Patrick Paquette au poste col bleu de thermicien, groupe 17, à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire, et ce, depuis le 29 octobre 2018
- 9.2 Nomination de monsieur Frédéric Raymond à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « C » à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire, et ce, à compter du retour au travail de monsieur Raymond
- 9.3 Nomination d'un répondant en matière d'accommodements pour un motif religieux
- 9.4 Entérinement de l'embauche de madame Hélène Laporte au poste auxiliaire col blanc d'agent de bureau à la Direction des services administratifs à compter du 3 novembre 2018
- 10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**
- 10.1 Don de 500 \$ à la Maison Dalauze
- 10.2 Dons de jouets aux organismes Action Secours Vie d'Espoir et la Maison Dalauze
- 11. DIVERS**
- 11.1 Aucun
- 12. AFFAIRE NOUVELLE**
- 12.1 Aucun
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

PROCÈS-VERBAL 4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2018
201811-273 4.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 5.

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

5.1

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre 2 du règlement 29-2013 – *Règlement sur les finances*.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES

5.2

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 – *Règlement sur les finances* au 2018-11-14.

RAPPORT DES SERVICES 6.

NOMINATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE ANNE ST-LAURENT À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 22 NOVEMBRE 2018 AU 20 MARS 2019

201811-274 6.1

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 – *Règlement concernant la régie interne du conseil de la Ville de Montréal-Est* à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois.

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouveau maire suppléant pour la période du 22 novembre 2018 au 20 mars 2019.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De nommer madame la conseillère Anne St-Laurent à titre de maire suppléant pour la période du 22 novembre 2018 au 20 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FIXATION DES DATES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2019

201811-275 6.2

Considérant qu'il y a lieu de fixer les dates de la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'approuver le calendrier des séances du Conseil municipal pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DU TERRITOIRE, MONSIEUR ÉRIC DANCAUSE, À TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT POUR LA PÉRIODE DU 16 DÉCEMBRE 2018 AU 1ER AVRIL 2019 INCLUSIVEMENT

201811-276

6.3

Considérant la recommandation de la directrice générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer le directeur des travaux publics et de la gestion du territoire, monsieur Éric Dancause, à titre de directeur général adjoint pour la période du 16 décembre 2018 au 1^{er} avril 2019 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE - 2017

201811-277

6.4

Considérant que la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) exige la compilation des données sur l'usage de l'eau potable.

Considérant que la Ville a déposé un Formulaire de l'usage de l'eau potable dûment complété pour 2017.

Considérant que ce formulaire a été approuvé et qu'un rapport a été produit.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'approuver le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable - 2017 tel qu'exigé par la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du MAMOT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 001 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 8400 AVENUE BROADWAY-NORD

201811-278

6.5

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 001 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 8400 avenue Broadway-Nord.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accorder la dérogation mineure suivante pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 001 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 8400 avenue Broadway-Nord, soit :

- Permettre l'implantation d'un nouveau bâtiment destiné à l'entreposage à une distance de 1 mètre des limites du terrain au lieu de 5 mètres.

Cette dérogation est conditionnelle à ce qu'au moins 30 % de maçonnerie soit utilisé sur la surface principale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VENTE À GIANT INC. DES LOTS 1 251 282, 1 251 271 ET 1 251 269 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL (AVENUE DUROCHER ET RUELLES)

201811-279

6.6

Considérant le projet d'acte de vente préparé par Me Véronique Lessard, notaire.

Considérant que l'acte est conforme à la Promesse d'achat et engagements de la Ville du 30 août 2018.

Considérant la déclaration du cocontractant et du soumissionnaire.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De retirer les lots 1 251 282, 1 251 271 et 1 251 269 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, du domaine public de la Ville de Montréal-Est.

D'approuver l'acte de vente des lots 1 251 282, 1 251 271 et 1 251 269 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal préparé par Me Véronique Lessard.

D'autoriser la vente à Usines Giant inc. des lots 1 251 282, 1 251 271 et 1 251 269 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal pour le prix de 1 \$.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, cet acte ainsi que tout autre document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) - VOLET 2

201811-280

6.7

Considérant que la Ville de Montréal-Est a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et qu'elle doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De s'engager à respecter toutes les modalités du guide sur le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU).

De s'engager à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU.

De confirmer qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU.

D'autoriser madame Colleen McCullough, trésorière et directrice des services administratifs et de l'informatique à déposer la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

D'autoriser madame Colleen McCullough, trésorière et directrice des services administratifs et de l'informatique à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DE L'AVENANT 1 MODIFIANT L'ANNEXE 2 DE L'ENTENTE INTER MUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR LES RADIOCOMMUNICATIONS

201811-281

6.8

Considérant que la Ville doit défrayer le coût d'achat des équipements supplémentaire pour un montant de 4 155,77\$ taxes incluses.

Considérant que la Ville doit assumer les frais pour le contrat de support pour une période d'une année pour un montant 26,28\$ taxes incluses.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser la directrice générale à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, l'avenant 1 de l'Entente intermunicipale concernant l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales par la Ville de Montréal ainsi que tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE DÉPENSE POUR DE L'ÉQUIPEMENT D'ENTRETIEN ET DE SÉCURITÉ AU GARAGE MUNICIPAL

201811-282

6.9

Considérant que ces dépenses sont nécessaires pour le maintient et l'amélioration des opérations au garage municipal.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser la Direction des services administratifs et de l'informatique à transférer du surplus accumulé non autrement affecté la somme de 30 000 \$ pour pourvoir à ces dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE POUR LE DÉPLACEMENT D'UNE BORNE D'INCENDIE DE L'AVENUE DUROCHER SUR LA RUE PRINCE-ALBERT

201811-283

6.10

Considérant que Le promoteur (Usines Giant inc.) s'engage à respecter nos spécifications lors des travaux, tel que définis dans l'entente.

Considérant que celui-ci assumera les coûts se rattachant à l'entente.

Considérant que pour ce faire, la signature de l'entente doit être autorisée par la municipalité.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'approuver l'entente pour le déplacement d'une borne d'incendie de l'avenue Durocher sur la rue Prince-Albert intervenue entre la Ville de Montréal-Est et Usines Giant inc.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, ladite entente.

D'autoriser le directeur des travaux publics et de la gestion du territoire à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout autre document utile au suivi de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE POUR L'INSTALLATION DES ÉCHANTILLONNEURS D'AIR AMBIANT PAR L'AFFINERIE CCR SUR LE TOIT DU CRER

201811-284

6.11

Considérant la recommandation de la direction des travaux publics et de la gestion territoire.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'abroger l'entente en cours entre la Ville de Montréal-Est et l'affinerie CCR pour les dispositions et modalités d'accès pour des échantillonneurs d'air ambiant sur le toit du CRER (résolution 92-569).

D'approuver l'entente pour l'installation des échantillonneurs d'air ambiant par l'affinerie CCR sur le toit du CRER intervenue entre la Ville de Montréal-Est et l'affinerie CCR.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

D'autoriser le directeur des travaux publics et de la gestion du territoire à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout autre document utile au suivi de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROTOCOLE D'ENTENTE 2018-2019 ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE MONTRÉAL-EST (AHMME)

201811-285

6.12

Considérant que les objectifs de ce protocole sont de reconnaître que l'AHMME est le principal mandataire au niveau du hockey mineur et d'associer l'AHMME à la réalisation des objectifs de la Ville au niveau du sport amateur.

Considérant que la mission de l'AHMME est de favoriser le développement du hockey pour les jeunes de catégories novice à junior de la Ville de Montréal-Est.

Considérant que le présent protocole a pour objet l'octroi, par la Ville, d'une aide financière annuelle pour permettre à l'AHMME de réaliser la mission que lui reconnaît la Ville et des actions déterminées en concertation par les deux parties.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'approuver l'entente 2018-2019 entre la Ville de Montréal-Est et l'Association de hockey mineur de Montréal-Est (AHMME).

D'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, ladite entente.

D'autoriser le directeur des communications, de la culture et de la communauté à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout autre document utile au suivi de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

7.

ADOPTION - RÈGLEMENT 58-2016-3 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGES C2 À LA ZONE I.15 ET DE PROHIBER, POUR CETTE ZONE, LES USAGES C207 ET C208

201811-286

7.1

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le règlement 58-2016-3 - *règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage* afin d'ajouter la classe d'usages C2 à la zone I.15 et de prohiber, pour cette zone, les usages C207 et C208.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

201811-287

7.2

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter le règlement 77-2018 - *Règlement sur l'administration des finances.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 13-2011 - RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX - AFIN DE TENIR COMPTE DE NOUVELLES RÈGLES FISCALES RELATIVES À L'IMPOSITIONS DE L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS

201811-288

7.3

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté un règlement modifiant le règlement 13-2011 - *Règlement sur le traitement des élus municipaux* - afin de tenir compte de nouvelles règles fiscales relatives à l'imposition de l'allocation de dépenses des élus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 13-2011-2 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 13-2011 - RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX - AFIN D'ABROGER LA RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE ET D'AUGMENTER LA RÉMUNÉRATION DE BASE DES ÉLUS AFIN DE TENIR COMPTE DE L'IMPOSITION PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE L'ALLOCATION DE DÉPENSE DES ÉLUS

201811-289

7.4

Monsieur le conseiller John Judd présente le projet de règlement 13-2011-2 - *Règlement modifiant le règlement 13-2011 - Règlement sur le traitement des élus municipaux* - afin d'abroger la rémunération additionnelle et d'augmenter la rémunération de base des élus afin de tenir compte de l'imposition par le gouvernement fédéral de l'allocation de dépense des élus.

CONTRAT

8.

ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR LA SAISON 2018-2019

201811-290

8.1

Considérant que l'agglomération fait un regroupement d'achats pour le sel de déglacage pour la saison 2018-2019 et que d'en faire partie nous permet d'obtenir un meilleur prix.

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public 18-17188 fait par la Ville de Montréal dans le cadre du regroupement d'achats, le tarif pour les achats de sel de déglacage pour la Ville de Montréal-Est est de 99,41 \$ la tonne métrique pour un montant de 114,30 \$ taxes incluses par tonne métrique.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser la participation de la Ville à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et Mines Seleines, une division de K+S Sel Windsor Itée., à la suite de l'appel d'offres publics 18-17188 dans le cadre du regroupement pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées pour la saison 2018-2019.

D'autoriser le directeur des travaux publics et des services techniques à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET TPGT-2018-20 - MISE AUX NORMES DE LA PROGRAMMATION DES FEUX SUR LE TERRITOIRE MONTRÉALESTOIS - SERVICES PROFESSIONNELS- 86 231,25\$ INCLUANT LES TAXES

201811-291

8.2

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TPGT-2018-20 - Mise aux normes de la programmation des feux sur le territoire montréalais - services professionnels.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la direction des travaux publics et de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser une dépense de 86 231,25 \$ taxes incluses pour le projet TPGT-2018-20 et de payer cette dépense à partir du surplus non autrement affecté.

D'octroyer le contrat pour le projet TPGT 2018-20 – Mise aux normes de la programmation des feux sur le territoire montréalais – Services professionnels - à Cima + S.E.N.C. pour un montant de 86 231,25 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE ENTRE TRANSVRAC ET LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR LE TRANSPORT DE NEIGE POUR LA SAISON 2018-2019

201811-292

8.3

Considérant qu'il est plus avantageux pour la Ville de Montréal-Est d'utiliser les services de l'OSBL Transvrac pour le transport de neige pour la saison 2018-2019.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser le protocole d'entente entre la Ville de Montréal-Est et Transvrac pour les dispositions et modalités du transport de neige pour la saison 2018-2019.

D'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente au nom de la Ville de Montréal-Est.

D'autoriser le directeur des travaux publics et de la gestion du territoire à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAITEMENT DU DÉCOMPTÉ FINAL DANS LE CADRE DU PROJET TPST-2016-09 - RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DE L'AVENUE MARIEN (ENTRE LES RUES PRINCE-ALBERT ET DORCHESTER) ET DE LA RUE VICTORIA (ENTRE L'AVENUE MARIEN ET L'ARRONDISSEMENT RDP)

201811-293

8.4

Considérant que les travaux ont été effectués et que la réception de ceux-ci a été approuvée par la Direction des travaux publics et la gestion du territoire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'accepter la réception des travaux et de payer à BBCG les sommes dues conformément au contrat de Reconstruction d'une partie de l'avenue Marien (entre les rues Prince-Albert et Dorchester) et de la rue Victoria (entre l'avenue Marien et l'arrondissement RDP - Projet TPST-2016-09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

9.

ENTÉRINER LA PERMANENCE DE MONSIEUR PATRICK PAQUETTE AU POSTE COL BLEU DE THERMIEN, GROUPE 17, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DU TERRITOIRE, ET CE, DEPUIS LE 29 OCTOBRE 2018

201811-294

9.1

Considérant la recommandation favorable des ressources humaines.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'entériner la permanence de monsieur Patrick Paquette au poste col bleu de thermicien, groupe 17, à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire, et ce, depuis le 29 octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MONSIEUR FRÉDÉRIC RAYMOND À TITRE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR D'APPAREILS MOTORISÉS « C » À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DU TERRITOIRE, ET CE, À COMPTER DU RETOUR AU TRAVAIL DE MONSIEUR RAYMOND

201811-295

9.2

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De nommer monsieur Frédéric Raymond à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « C », à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus, et ce, à compter du retour au travail de monsieur Raymond. L'employé(e) sera soumis à une période de familiarisation d'une durée de 16 jours travaillés, qui débutera au retour au travail de monsieur Raymond, pour répondre aux exigences du poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION D'UN RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENTS POUR UN MOTIF RELIGIEUX

201811-296

9.3

Considérant l'entrée en vigueur, le 1er juillet 2018, de la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes.

Considérant que le Conseil de Ville doit désigner, au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodements devant le guider en matière d'accommodements et de formuler des recommandations et des avis dans le cadre des demandes reçues.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De désigner la conseillère en ressources humaines à titre de répondant en matière d'accommodements et qu'en son absence, cette responsabilité soit dévolue à la directrice générale de la Ville

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTÉRINEMENT DE L'EMBAUCHE DE MADAME HÉLÈNE LAPORTE AU POSTE AUXILIAIRE COL BLANC D'AGENT DE BUREAU À LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS À COMPTER DU 3 NOVEMBRE 2018

201811-297

9.4

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'entériner l'embauche de madame Hélène Laporte au poste auxiliaire col blanc d'agent de bureau à la Direction des services administratifs à compter du 3 novembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS 10.

DON DE 500 \$ À LA MAISON DALAUZE 10.1
201811-298

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner 500 \$ la Maison Dalauze.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DONS DE JOUETS AUX ORGANISMES ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR ET LA MAISON DALAUZE 10.2
201811-299

Considérant que nous souhaitons disposer d'une partie de notre inventaire de jouets au profit d'organismes de bienfaisances et communautaires locaux.

Considérant que les organismes Action Secours Vie d'Espoir et la Maison Dalauze sont fortement intéressés à recevoir ces jouets afin de les distribuer pour le temps des Fêtes.

Considérant que ces deux organismes sont reconnus par la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De faire don de jouets aux organismes Action Secours Vie d'Espoir et la Maison Dalauze.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS 13.

Début : 19 h 20 Fin : 19 h 58

LEVÉE DE LA SÉANCE 14.
201811-300

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 19 h 59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Robert Coutu (S)
ROBERT COUTU
Maire

Roch Sergerie (S)
ROCH SERGERIE, avocat
Greffier